



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC

FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020 à
19 h au bureau municipal situé au 1362 Rte. 148 Campbell's Bay, QC.

Présents: Mairesse Colleen Larivière, conseillers Denis Dubeau, Donald
Graveline, Joe Belanger, Emile Morin, Terry Racine and John Stitt.

Également présent: Directrice générale, Julie Bertrand

Visiteurs:

Le quorum est atteint et la mairesse Colleen Larivière préside la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-02-26

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour,
avec des ajouts, pour janvier 2020.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-02-27

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-
verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2020.

Adopté

URBANSIM

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET RÉCLAMATION DE DÉPENSES

2020-02-28

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de
l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses réclamées.

Adopté

**PROJET No 2 - RÈGLEMENT SUR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE NO 2020-242
DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES
ARRÉRAGES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.**

2020-02-29

Considérant que le contenu de l'article 252 de la loi relative à la fiscalité
municipale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Emile Morin lors d'une
séance du conseil tenue le 2 décembre 2019 selon lequel le présent règlement
serait présenté pour adoption;

Considérant qu'un projet de règlement 2020-242 a été adopté lors d'une séance
ordinaire du conseil le 2 décembre 2019;

Par conséquent, il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité et a
statué par le conseil municipal de la municipalité de Litchfield d'adopter le 2^e
projet de règlement étant la version finale no 2020-242 comme suit:

SECTION 1 TAUX D'IMPOSITION GÉNÉRAL 2020

ARTICLE 1-1

Le taux de taxe foncière est établi à 0.70 \$ par \$100 de la valeur portée au rôle
d'évaluation pour l'année fiscale 2020 sur tout immeuble imposable situé sur le
territoire de la municipalité de Litchfield;

SECTION 2 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES 2020

ARTICLE 2-1

À partir du moment où les impôts sont en souffrance, les soldes impayés
entraîneront des intérêts au taux annuel de 5 %.



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC

FÉVRIER 2020

Déterminer le taux d'élimination des déchets pour l'exercice 2020

SECTION 3 TAUX D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES 2020

ARTICLE 3-1

Le tarif d'élimination des ordures sera forfaitaire de 100\$/unité, pour inclure toutes les résidences, chalets, camps et/ou tous les domiciles situés sur le territoire de la municipalité de Litchfield.

SECTION 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET 1 RÈGLEMENT 2017-228-1 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-228

2020-02-30

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement de zonage 2017-228;
ATTENDU qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications au règlement de zonage 2017-228;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la réunion du conseil de janvier 2020, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Par conséquent;

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité que l'actuel 1er projet de règlement n° 2017-228-1 soit adopté et qu'il soit décidé et décrété qu'à partir de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 2017-228-1, les modifications suivantes sont apportées en vertu du règlement de zonage 2017-228 :

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante de ces règlements.

ARTICLE 2 - Modification de l'article 18 du règlement de zonage 2017-228

L'article 18 du règlement de zonage 2017-228 est modifié en y ajoutant, après le paragraphe 5 du paragraphe 1, le paragraphe suivant:

6. Entrepôts d'une superficie maximale de 1 000 mètres carrés, dans les zones où cette utilisation est autorisée selon la grille de spécifications.

ARTICLE 3 - Modification de la définition des termes « récréation étendue » à l'annexe A du règlement de zonage 2017-228

L'annexe A du règlement de zonage 2017-228 est modifiée en remplaçant la définition des termes « récréation étendue » par la définition suivante:

« Récréation étendue »: Catégorie regroupement d'activités récréatives et d'utilisations (par exemple, un sentier), y compris les installations non complexes (par exemple, un abri). Une pourvoirie est considérée comme une activité récréative étendue aux fins de l'application du présent règlement. Cette catégorie comprend également l'activité commerciale du terrain de camping, où cette activité est expressément indiquée dans le réseau de spécifications de l'annexe C.

ARTICLE 4 - Modification du plan de zonage à l'annexe B du 2017-228

Le règlement de zonage annexe B au règlement de zonage 2017-228 est modifié pour diviser la zone V-1 en deux zones distinctes, à savoir la zone V-1 et la zone V-2, telle qu'elle apparaît dans l'extrait du plan de zonage modifié annexé à ce règlement en tant qu'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5 - Modification de la grille de spécifications du règlement de zonage 2017-228 (annexe C)

La grille de spécifications figurant à l'annexe C du règlement de zonage 2017-228 est modifiée comme suit :



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC

FÉVRIER 2020

- a) en insérant la zone V-2 et les utilisations qui y sont autorisées, comme le prévoit l'article 18 du règlement de zonage 2017-228, y compris l'utilisation de l'entrepôt d'une superficie maximale de 1 000 mètres carrés;
- b) en autorisant, dans la zone F-9, l'utilisation de campings commerciaux;

Une copie de la grille de spécifications modifiée est annexée au présent règlement en tant qu'annexe B pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

APPROBATION DES PLANS DE LOTISSEMENT POUR LE LOT NO 3545395

2020-02-31

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité d'approuver les plans de lotissement au nom de Harry Ebert soumis par Richard Fortin à partir de son procès-verbal no 10922 daté du 16 janvierth2020.

Adopté

CHEMINS ET ÉQUIPEMENTS

DÉPENSES DU PROJET DE RELOCALISATION DU CHEMIN LAFOREST

2020-02-32

Il est proposé par Denis Dubeau d'autoriser le montant de 3600 \$ plus taxes pour le marquage des lignes sur le chemin Laforest et le montant de 3699,15 \$ plus taxes pour un ponceau sur le chemin Bank et l'isolation des conduites d'eau. Ces dépenses autorisées à partir des fonds du TECQ 2014-2018 et des subventions et transferts du MTQ (AIRRL).

Adopté

SUBVENTION ROUTIÈRE PPA-PAVL –DOSSIER : 00028163-1-84040, 2019-07-19-30

2020-02-33

ATTENDU que la municipalité de Litchfield a pris note des conditions d'application le volet Projets d'amélioration particulière (PPA) du Programme local d'aide routière (PAV);

ATTENDU que le formulaire de déclaration V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux effectués ou les coûts inhérents sont éligibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été accordée relève de la compétence municipale et éligible au VAP;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité que le conseil de Litchfield approuve les dépenses d'un montant de 29 114,92 \$ des travaux d'amélioration effectués et les coûts inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

Adopté

FINANCES

PAIEMENT DES COMPTES

2020-02-34

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.

Adopté

Factures mensuelles

Factures payées avant la réunion :4858,40 \$



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC

FÉVRIER 2020

Factures à payer :22 252,86 \$

Montant total des factures :27 111,26 \$

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé de la facture totalisant 27 111,26 \$ pour le mois de février 2020.

Signé: _____ Date: _____

Julie Bertrand, Directrice générale

SÉCURITÉ

FORMATION DE SAUVETAGE NAUTIQUE

ACCORD DE SERVICE AVEC FORMARISK SENC

2020-02-35

Gestion du programme de formation en sauvetage aquatique

Considérant que la MRC Pontiac a reçu une offre de service de Formarisk SENC pour recevoir une formation en sauvetage aquatique pour les pompiers de la MRC;

Considérant que ce type de formation doit être géré au niveau régional, car la formation est requise pour toutes les municipalités de la MRC du Pontiac;

Considérant que Formarisk SENC est reconnu comme formateur en sauvetage aquatique d'une motomarine;

Considérant que la municipalité de LITCHFIELD souhaite former 3(trois)pompiers au sauvetage aquatique;

Considérant que cette formation est remboursable par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel du MSP (volet 3);

Considérant que seuls les frais de rémunération et/ou de déplacement seront imputés à la municipalité, et ce, conformément à la politique municipale en vigueur;

Donc

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal

1. Autoriser la signature de l'offre de service par le directeur général de la MRC du Pontiac pour la formation au sauvetage en eau pour 3 (trois)pompiers de la municipalité de LITCHFIELD conformément aux conditions prévues dans l'entente.
2. Autorise le coordonnateur de la sécurité publique et civile de la MRC du Pontiac à coordonner la formation avec les services d'incendie municipaux.

Dans le cas où le ministre de la Sécurité publique refuserait de rembourser cette formation par le biais de son programme d'aide financière, la municipalité accepte de couvrir les coûts de la formation à la MRC en proportion de ses candidats inscrits à cette formation.

Adopté

*Il est à noter que la mairesse Larivière et le maire suppléant Denis Dubeau ont fait un rapport sur le processus d'intégration des services d'incendie.

*Il est à noter qu'un rapport annuel sur la lutte contre les castors sur le territoire a été présenté.

*Il est à noter que la directrice générale, Julie Bertrand, a indiqué que la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Litchfield a été



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC

FÉVRIER 2020

appliquée et qu'il n'y a pas de plainte officielle concernant l'attribution de contrats pour l'année 2019. Ce rapport est une exigence de la loi concernant l'attribution des contrats.

PROJET D'INTÉGRATION DES SERVICES D'INCENDIE – FRAIS D'ÉVALUATION DE L'ÉQUIPEMENT

2020-02-36

Considérant que la municipalité de Litchfield est intéressée et participe activement à la possibilité d'intégrer le service d'incendie municipal à celui d'autres municipalités;
Considérant qu'il est nécessaire de faire effectuer une évaluation de l'inventaire des équipements pour tous les services concernés;
Par conséquent;
Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité d'approuver l'offre de services d'évaluation présentée par Battleshield Industries Ltd et le coût de 6415,61 \$ sera partagé par les municipalités concernées.
Adopté

FERMETURE DE LA ROUTE PILON- LETTRE À HYDRO-QUÉBEC RE: LIGNES HYDROÉLECTRIQUES

2020-02-37

Attendu que le chemin Pilon a été endommagé par un glissement de terrain au printemps 2019 :
Attendu que le chemin a été inspecté par le MTQ et le Ministère de la Sécurité publique;
Attendu qu'une partie du chemin Pilon a été fermé en raison des dommages subis;
Attendu que le ministère de la Sécurité publique a refusé d'apporter une aide financière à la municipalité pour réparer le tronçon endommagé du chemin Pilon;
Attendu que la municipalité a demandé une lettre de confirmation à Hydro-Québec indiquant qu'elle pourra accéder à ses lignes d'hydroélectricité et à ses poteaux dans le tronçon fermé du chemin ;
Attendu que la municipalité n'a pas reçu de réponse d'Hydro-Québec;
Par conséquent,
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité qu'une copie de cette résolution soit envoyée à Hydro-Québec.
Adopté

RESSOURCES HUMAINES
DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI D'ÉTÉ

2020-02-38

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Julie Bertrand, à demander la subvention pour les emplois d'été pour 1 personne.
Adopté

DIVERS
LETRE À L'APPUI DE LA DEMANDE DE LA MRC PONTIAC À SPORTS ET LOISIRS POUR DES AMÉLIORATIONS AU PPJ



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC**

FÉVRIER 2020

2020-02-39

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre d'appui au nom de la demande de subvention de la MRC Pontiac pour améliorer le PPJ.

Adopté

LEVÉ DE LA SÉANCE

2020-02-40

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h10

Adopté

**Colleen Larivière
Mairesse**

**Julie Bertrand
Directrice générale**